

2015, année du défi de l'accréditation par la CTI¹

Lors de l'année 2015, les cursus d'ingénieurs industriels seront soumis à l'évaluation externe obligatoire prévue par l'AEQES², comme indiqué dans le plan décennal qui concerne l'ensemble de l'enseignement supérieur en Communauté Wallonie Bruxelles. L'objectif de l'AEQES est d'améliorer progressivement les pratiques d'enseignement en mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre tout en suscitant des propositions à adresser aux responsables politiques en vue d'améliorer la qualité globale de l'enseignement supérieur en Communauté française. Mais il ne s'agit pas de réaliser un classement des institutions et il n'y a aucune conséquence en terme d'habilitation. C'est un processus qui fait le pari de la responsabilisation des Institutions pour améliorer l'enseignement sur base de recommandations non coercitives.

À l'instar des quatre facultés polytechniques francophones et de l'ERM (Ecole Royale Militaire) en 2013, certaines Hautes Écoles (dont les quatre HE du réseau libre confessionnel) qui organisent les formations d'ingénieurs industriels ont cependant décidé de demander à l'AEQES de

¹ <http://www.cti-commission.fr/-Qui-sommes-nous->

La CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger.

² <http://www.aeqes.be>

L'Agence a pour principales missions de planifier, en toute indépendance, des procédures d'évaluation de la qualité de l'Enseignement Supérieur en Communauté française - quelles que soient les institutions concernées (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts, écoles de promotion sociale) - et d'organiser le suivi des évaluations planifiées.

réaliser une évaluation conjointe avec la CTI (Commission des titres d'Ingénieurs en France, organisme d'accréditation pour le titre d'ingénieur diplômé). Outre le fait d'être audité par une agence spécialisée dans des évaluations de la qualité pour les écoles d'ingénieurs en France et à l'étranger, ceci présente l'avantage, en cas d'accréditation³, de permettre à nos diplômés de travailler dans la fonction publique française et d'avoir le LABEL EUR-ACE⁴ (European Accreditation for Engineering). En cas d'accréditation, c'est donc aussi une reconnaissance nationale et internationale des diplômes délivrés et cela présente un potentiel d'attraction pour des étudiants étrangers. On ne peut pas nier non plus l'intérêt de la visibilité accrue par rapport au monde professionnel et au public en général. L'accréditation est donnée par finalité organisée et les effets de droit ne concernent que les étudiants sortants après l'accréditation (pas d'effet rétroactif). Elle est attribuée pour 6 ans mais aussi pour 3 ans en cas de remarques importantes. Elle peut évidemment être refusée par la CTI!

D'un point de vue méthodologique, les démarches de l'AEQES et de la CTI sont assez similaires : rapport d'autoévaluation, visite de plusieurs jours d'un comité d'experts avec un rapport écrit (recommandations), droit de réplique et plans de suivi. On peut donc raisonnablement profiter de toute l'expérience acquise dans les HE lors des évaluations précédentes. Les comités d'experts sont composés d'ingénieurs français ou étrangers, d'experts en pédagogie ainsi que d'étudiants. Afin de pallier à d'éventuelles remarques liées à une perception tronquée du système d'enseignement supérieur en Communauté Wallonie – Bruxelles, une formation est organisée pour les comités avant les visites dans les Institutions.

Le référentiel de l'AEQES a aussi été complété par une série de points d'attentions provenant du référentiel spécifique des écoles d'ingénieurs auditées par la CTI, comme le lien avec la recherche (innovation et valorisation), les relations avec les entreprises (stages, sécurité et bien-être au travail, enseignants provenant des entreprises), présence de cours

³ L'accréditation est un jugement sur la conformité d'une formation ou d'une école à un référentiel établi par un organisme indépendant.

⁴ Le label EUR-ACE attribué par l'ENAAE (<http://www.enaae.eu>) doit faciliter la mobilité étudiante. Un élève ingénieur qui désire effectuer un semestre ou un an à l'étranger pourra viser un **programme EUR-ACE**. À l'inverse, il pourra se prévaloir de suivre un cursus labellisé pour appuyer sa candidature dans une université étrangère. À terme, ce label pourrait également être un atout à valoriser auprès des recruteurs.

d'éthique, attention au développement durable, apprentissage des langues étrangères...

Les responsables des ISI souhaitent saisir cette opportunité pour booster un processus qualité au sein des départements, pas assez pratiqué actuellement, il faut bien le dire. Le challenge, plus important que pour la démarche habituelle de l'AEQES, demande un effet mobilisateur humain et financier⁵ sérieux. Les directions mettront donc toute l'énergie et les moyens indispensables pour que ce processus aboutisse à une évolution motivée, structurée, systématique des contenus du programme de formation proposés dans les départements formant des ingénieurs industriels au sein du réseau libre. Tout ceci en veillant à rester très réaliste quant à la capacité de répondre à toutes les demandes et remarques de la CTI, étant donné le contexte législatif coercitif qui est d'application en Communauté Wallonie-Bruxelles.

Dr Jacques Neiryck
Directeur de département
HELHa – ISICHt

⁵ Un Institut qui possède 4 finalités déboursa plus de 15000 € pour obtenir une accréditation de celles-ci!